



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 32-20240726

**ZAE 14E ET 19E KM AU TAMPON - RÉALISATION DES PROGRAMMES
D'AMÉNAGEMENT DES ZONES - AUTORISATION DONNÉE AU
PRÉSIDENT DE LA CASUD POUR SIGNER LES PERMIS D'AMÉNAGER**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **17**

Absents : **00**

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : **03**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GENCE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noëline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 32-20240726

ZAE 14^E ET 19^E KM AU TAMPON - REALISATION DES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES ZONES - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA CASUD POUR SIGNER LES PERMIS D'AMENAGER

Le Président rappelle au Conseil :

- les compétences de la CASUD en matière de création, d'entretien de zones d'activités économiques ainsi que d'immobilier d'entreprises,
- les conventions de mandat passées avec la SPL Maraina en date du 31 janvier 2023 pour la réalisation des ZAE du 14^e et du 19^e KM au Tampon,
- les délibérations en date du 28 juin 2024 relatives aux évolutions des programmes des ZAE du 14^e et du 19^e et les avenants passés aux conventions de mandat faisant suite à la validation des AVP.

Le Président indique que les dossiers de demande de permis d'aménager des deux zones d'activité du 14^e et 19^e KM sont en cours de finalisation.

Il convient d'autoriser le Président à signer et à faire déposer ces demandes de permis auprès de la Commune du Tampon.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'autorisation donnée au Président pour signer les permis d'aménager relatifs aux ZAE des 14^e et 19^e KM au Tampon,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (M. VIENNE Axel, M. HUET Henri-Claude, M. THIEN AH KOON Patrice représenté par Mme PAYET TURPIN Francemay, en tant que membres du Conseil d'administration de la SPL Maraina, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle), à la majorité des suffrages exprimés (16 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles, Mme JAVELLE Blanche Reine, Mme FULBERT-GERARD Gilberte, M. HOAREAU Sylvain, Mme HUET Marie-Josée, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEJOYEUX Marie Andrée, Mme LEVENEUR Inelda, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, M. HUET

Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, Mme K/BIDI Emeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, M. LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, M. LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, M. MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine),

- approuve l'autorisation donnée au Président pour signer les permis d'aménager relatifs aux ZAE des 14^e et 19^e KM au Tampon,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 16

Contre : 00

Pour : 29

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024